



COVID-19

Coronavirus

destination
SHERBROOKE.com

Programmes et mesures

Pense-Bête

Mis à jour 24-06-2020

Programmes pour le travailleur

Mis en place par	Identification	Destiné aux	Avantages	Référence
Gouv Qc	Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT)	Travailleurs autonomes ou entrepreneurs qui : <ul style="list-style-type: none">• ont le virus ou symptômes• ont été en contact avec une personne infectée• reviennent de l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• 573 \$ / semaine pour deux semaines ou un mois maximum	Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT)
Gouv CAN	Prestation canadienne d'urgence SE SUBSTITUE AUX DEUX PROGRAMMES CI-CONTRE ANNONCÉS PRÉCÉDEMMENT	Personnes âgées de 15 ans et plus, ayant eu un revenu de plus de 5 000 \$ en 2019, <ul style="list-style-type: none">• ayant perdu leur travail et sont sans revenu• qui ont épuisé les prestations de l'assurance-emploi• qui travaillent mais reçoivent moins que 1 000 \$ par mois	<ul style="list-style-type: none">• 2 000 \$ / moi pour une période maximale de 4 mois• Demande en ligne disponible à compter du 6 avril• Rétroaction possible au 15 mars 2020	Prestation canadienne d'urgence

	UNE PERSONNE AYANT UNE DEMANDE NON TRAITÉE À L'ASSURANCE EMPLOI N'AURA PAS À FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"> • qui travaillent moins de 10 hres / sem en raison du virus incluant : • Salariés • travailleurs autonomes • travailleurs contractuels • entrepreneurs • propriétaires • étudiants qui ne pourront travailler pendant l'été • employé saisonnier qui voit son travail réduit • personnes malades • en quarantaine • obligées de rester à la maison pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne malade ou âgée 		
Gouv CAN	Programme de travail partagé de l'assurance-emploi	Travailleurs qui acceptent de réduire leur horaire de travail normal et dont l'employeur est inscrit au programme	<ul style="list-style-type: none"> • Durée d'admissibilité des ententes passent de 38 à 76 semaines 	Programme de travail partagé
Gouv CAN	Programme d'emploi d'été Canada	Étudiants désireux d'obtenir un emploi à temps plein ou temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention salariale pouvant couvrir 100 % des frais d'embauche • Durée d'admissibilité prolongée jusqu'à l'hiver 	Emplois d'été Canada

Mesures pour le travailleur

Mises en place par	Identification	Destinée aux	Avantages	Référence
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Revenu Qc	Particuliers qui doivent produire une déclaration de revenus 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date de production au 1er juin 2020 • Solde dû payable au 1er septembre 2020 • Acomptes provisionnels dus le 15 juin reportés au 1^{er} septembre 2020 	Mesure d'assouplissement RvQc
Gouv CAN	Mesures d'assouplissement Agence de revenu du Canada	Particuliers qui doivent produire une déclaration de revenus 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date de production au 1er juin 2020 • Solde dû payable et acomptes provisionnels payable après le 31 juillet 2020 	Plus de temps pour produire les déclarations de revenus
Gouv CAN	Amélioration de l'accès à l'assurance emploi et aux prestations maladies de l'assurance emploi	Travailleurs qui sont : <ul style="list-style-type: none"> • malades • en quarantaine • obligés de rester à la maison pour s'occuper des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination du délai de carence d'une semaine • Élimination de l'obligation de fournir un certificat médical 	Amélioration de l'accès à l'assurance-emploi
Gouv CAN	Bonification temporaire de l'allocation canadienne pour enfants	Parents	<ul style="list-style-type: none"> • Versement additionnel de 300 \$ par enfant en mai 	Augmentation de l'Allocation canadienne pour enfants

Programmes pour les entreprises

Mis en place par	Identification	Destiné aux	Avantages	Référence
Gouv Qc	<p>Programme d'action concertée pour les entreprises (PACTE) administré par Investissement Québec</p> <p>Disponible via institutions financières pour entreprises non-clientes Inv Qc</p>	<p>Entreprises dont les liquidités sont affectées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> problème d'approvisionnement en matières premières ou produits (bien ou service) impossibilité ou réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou marchandises <p>Inclut coopératives et entreprises économies sociales</p> <p>Devront démontrer une perspective de rentabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de prêt d'un montant minimal de 50 000 \$ 	<p>Programme d'action concertée pour les entreprises (PACTE)</p> <p>IQ 1-844-474-6367</p>
	<p>Programme d'action concertée pour les entreprises (PACTE) administré par Investissement Québec</p> <p>Disponible via institutions financières pour entreprises non-clientes Inv Qc</p>	<p>VOLET URGENCE 446 M \$</p> <p>Destiné aux établissements d'hébergement et attraits touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> problème de fonds de roulement 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt ou garantie de prêt aucun montant minimum Moratoire 24 mois sur remboursement et sur intérêt capitalisé Pardon de 25 % sur sommes remboursées dans les 48 premiers mois (maximum de 100 000 \$) 	<p>Programme d'action concertée pour les entreprises (PACTE)</p> <p>IQ 1-844-474-6367</p>
Gouv Qc	<p>Programme d'appui au développement d'attrait touristique (PADAT) administré par Investissement Québec</p> <p>Disponible via institutions financières pour entreprises non-clientes Inv Qc</p>	<p>INJECTION 200 M \$ année 2020-2021</p> <p>Investissements en tourisme d'affaires en milieu hôtelier</p> <ul style="list-style-type: none"> travaux de rénovation ou de remise à niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt jusqu'à 80 % dépenses admissibles minimales de 125 000 \$ 	<p>Programme d'appui au développement d'attrait touristique (PADAT)</p>

Gouv Qc	<p>Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)</p> <p>En collaboration avec les associations touristiques régionales (Tourisme Cantons-de-L'Est)</p>	<p>INJECTION 25 M \$ 15 M \$ en 2020-2021 10 M \$ en 2021-2022</p> <p>Soutien aux projets de développement et de l'offre touristique régionale et aux entreprises touristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions en fonction des priorités régionales 	<p>Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)</p> <p>Tourisme Cantons-de-l'Est</p>
Gouv Qc	<p>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p> <p>EN COLLABORATION AVEC LES MUNICIPALITÉS</p>	<p>Entreprises de tous secteurs, coopératives, organismes sans but lucratif, entreprises d'économies sociales à activités commerciales ayant un besoin de liquidités causé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impossibilité ou réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises • problème d'approvisionnement <p>Ses entreprises devront respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être en activité au Québec depuis au moins un an • être fermée temporairement, susceptible de fermer • être dans un contexte de maintien, consolidation ou relance • démontrer un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers et la pandémie de la COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt ou garantie de prêt d'un montant inférieur à 50 000 \$ <p>MONTANT ALLOUÉ À LA VILLE DE SHERBROOKE 1.8 M \$</p>	<p>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p> <p>Pro-Gestion Estrie</p>
Gouv Qc	Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)	Entreprises touchées par la crise de la COVID-19 qui ont besoin de liquidités et qui :	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt ou garantie de prêt 	<p>CDPQ aide 4 G \$ aux entreprises</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • était rentable avant la crise • ont une perspective prometteuse dans leur secteur • sont à la recherche d'un financement de plus de 5 M \$ 		
Gouv Qc	Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)	Entreprises de toutes tailles, tous secteurs qui souhaitent offrir des activités de formation à leurs employés en vue de la relance afin de <ul style="list-style-type: none"> • augmenter leurs compétences • réorganiser le travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement à 100 % jusqu'à concurrence de 100 000 \$ des dépenses admissibles dont <ul style="list-style-type: none"> - honoraires du formateur - achat de matériel - frais de gestion des ressources humaines 	PACME
Gouv CAN	Programme de crédit aux entreprises (BDC) Agence de développement régional (ADR) Via les institutions financières	Petites et moyennes entreprises de moins de 499 employés Pour les moyennes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ pouvant être obtenu en ligne en moins de 48 hres • Prêt de fonds de roulement jusqu'à 2 M \$ avec report de remboursements pouvant aller jusqu'à 6 mois • Financement de bons de commandes pour répondre aux commandes nationales ou internationales • Extension des prêts à 60 M \$, des garanties de prêts à 80 M \$ 	Programme de crédit aux entreprises (BDC) Agence de développement régional (ADR) ADR Québec 1-866-385-6412
Gouv CAN	Fonds d'aide de relance régionale (FARR)	Petites et moyennes entreprises, coopératives, organismes à but non-lucratif, organismes de soutien aux entreprises qui ne sont pas admissibles aux mesures déjà mises en place et qui subissent une pression sur les liquidités	3 catégories d'aide Chiffre d'affaires annuel de 250 000 \$ + <ul style="list-style-type: none"> • Aide de 40 000 \$ et + • Aide minimum de 12 500 \$ • Aide maximum 5 % chiffre d'affaires annuel ou max 500 000 \$ Chiffre d'affaires annuel de 250 000 \$ - <ul style="list-style-type: none"> • Aide de 40 000 \$ et - • Aide minimum de 12 500 \$ 	Agence de développement régionale (ADR) Pro-Gestion Estrie

		<p style="text-align: center;">ENTREPRISES TOURISTIQUES</p> <p style="text-align: center;">Pour les opérateurs touristiques, l'aide peut couvrir jusqu'à 10% u chiffre d'affaires annuel avec un maximum de 500 000 \$</p>	<p>Entreprises en démarrage 250 000 \$ -</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide de 40 000 \$ et - • Aide minimum de 12 500 \$ • Aide maximum 25 % chiffre d'affaires annuel ou max 50 000 \$ <p>Dans tous les cas</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couvre une période maximum de 6 mois • Couvre jusqu'à 100 % coûts autorisés (coûts opérationnels fixes, salaire, honoraires professionnels) • Ne peut couvrir les frais liés à la préparation de relance • Pour les entreprises et OBNL à vocation commerciale l'aide est remboursable • 25 % de l'aide de moins de 40 000 \$ peut être non remboursable si 75 % est remboursé au 31 décembre 2021 	<p>Agence de développement régionale (ADR)</p> <p>ADR Québec 1-800-561-0633</p>
Gouv CAN	Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) Exportation et Développement Canada (EDC) via les institutions financières	<p>Entreprises et organismes à but non lucratif ayant payé entre 20 000 \$ et 1,5 M \$ en masse salariale totale en 2019</p> <p>Entreprises dirigées par une propriétaire unique qui en tire directement ses revenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts sans intérêt jusqu'à 40 000 \$ • 25% du solde de chaque prêt sera effacé à l'échéance de remboursement établie au 31 décembre 2020 jusqu'à un maximum de 10 000 \$ 	CUEC

Gouv CAN	Aides financières attribuées à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec	<p style="text-align: center;">INJECTION 13,5 M \$</p> <p style="text-align: center;">Améliorations locatives et acquisition d'équipements au respect des nouvelles normes sanitaires</p> <p>Petites et moyennes entreprises issues principalement des secteurs hébergement, attrait et services touristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contributions non-remboursables <p style="text-align: center;">DÉTAILS À VENIR</p>	DEC AITQ
Gouv CAN	Aide d'urgence du Canada pour loyer commercial (AUCLC)	Petites entreprises, organismes de bienfaisance et OBNL dont l'emplacement commercial a une charge locative inférieure à 50 000 \$ / mois qui ont dû cesser leurs activités ou ont des pertes de revenus de plus de 70 %	<ul style="list-style-type: none"> 75 % des charges assumées à parts égales par les gouvernements fédéral, provincial et le propriétaire 25 % à la charge du locataire Valide pour les mois d'avril, mai et juin 	AUCLC
Gouv CAN	Subvention salariale d'urgence (SSU) Agence de revenu du Canada	<p>Entreprises de tous secteurs, de toutes tailles qui ont une baisse de revenu minimale de 15 % en mars et de 30 % pour les mois suivants. Employeurs admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> particuliers sociétés imposables sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles <p>Organismes à but non lucratif</p> <p>Organismes de bienfaisance</p> <p>ACCESSIBLE 27 avril 2020 PAIEMENT PRÉVU 5 mai 2020</p>	<p>Le moins élevé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 75 % du salaire versé jusqu'à un maximum de 847 \$ / semaine totalité du salaire jusqu'à un maximum de 847 \$ / semaine ou 75 % du salaire hebdomadaire touchés avant la crise Effectif du 15 mars au 31 août 2020, selon les périodes de référence 2019 Invitation aux entreprises à suppléer au 25 % manquant 	Subvention salariale d'urgence Calculateur

Gouv CAN	Agence de revenu du Canada	Entreprises non admissibles à la subvention salariale d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du salaire versé à compter du 18 mars jusqu'avant le 20 juin • Maximum de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur 	Agence de revenu du Canada
Gouv CAN	Patrimoine Canada	<p>Organismes du secteur des arts, de la culture, des sports ou du patrimoine non-admissibles à la subvention salariale dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OBNL du secteur des arts, culture, patrimoine • Organismes nationaux et multiservices du secteur des sports • Organismes de l'industrie de la musique 	<ul style="list-style-type: none"> • Avances de subventions ou contributions pour maintenir les liquidités ou assumer certains frais 	Patrimoine Canada

Mesures pour les entreprises

Mises en place par	Identification	Destinée aux	Avantages	Référence
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Revenu Qc	Entreprises qui doivent produire une déclaration de revenus 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Date de production au plus tard le 15 juin 2020 • Solde dû payable au 31 juillet 2020 sans intérêt ni pénalité • Acomptes provisionnels dus le 15 juin reportés à une date ultérieure à être rendue publique 	Mesure d'assouplissement RvQc
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Revenu Qc	Entreprises qui perçoivent la taxe de vente du Québec (TVQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Report des échéances de versement prévus entre les mois de janvier et mai inclusivement au 30 juin 2020 	Mesure d'assouplissement TVQ
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Investissement Qc	Entreprises clientes	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement des modalités de prêts en cours • Moratoire de remboursement sur les prêts accordés 	Mesure d'assouplissement IQ
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Programme de soutien des stratégies de développement touristiques (PSSDT)	Bénéficiaires du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date de début et fin des travaux • Report des échéances de dépôt du montage financier 	PSSDT
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques (PAFET)	Bénéficiaires du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Versement de la subvention accordé sur présentation des dépenses pour les événements été-automne 2020 annulés 	PAFET
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)	Établissements d'hébergement attestés	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des frais annuels 	CITQ
Gouv Qc	Mesures d'assouplissement Taxe d'hébergement	Établissements d'hébergement touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Report du versement de la taxe due pour le 1^{er} trimestre repoussée au 31 juillet 2020 pour ceux ayant des problèmes de liquidités 	Finances Québec

Gouv CAN	Mesures d'assouplissement Agence de revenu du Canada	Entreprises qui doivent produire une déclaration de revenus 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report au-delà du 31 août 2020 du solde dû et acomptes provisionnels exigibles entre aujourd'hui et avant août 2020 sans intérêt ni pénalité • Aucune vérification post-cotisations de la TPS/TVH pour les 4 prochaines semaines 	Plus de temps pour produire les déclarations de revenus
Gouv CAN	Mesures d'assouplissement Agence de revenu du Canada	Entreprises qui perçoivent la taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)	<ul style="list-style-type: none"> • Report des échéances de versement prévus entre les mois de janvier et mai inclusivement au 30 juin 2020 	Mesure d'assouplissement TPS/TVH
Gouv CAN	Mesures d'assouplissement Développement économique Canada	Petites et moyennes entreprises clientes de DEC	<ul style="list-style-type: none"> • Moratoire sur tous les paiements dus en avril, mai et juin 	Mesure d'assouplissement DEC